



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 109062

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la liste dressée par la haute autorité de santé des 245 produits (vasodilatateurs, anti-infectieux, traitement des troubles ORL...) ayant vocation à être déremboursés. Il lui demande si cette liste peut être diffusée.

Texte de la réponse

La liste des produits dits de la « 3e vague », dont la haute autorité de santé a estimé qu'ils présentaient un service médical rendu insuffisant, a été diffusée sur le site internet du ministère de la santé et des solidarités « www.sante.gouv.fr ». Le Gouvernement a décidé de maintenir le remboursement des vasodilatateurs du fait de l'absence d'alternative thérapeutique, mais en prévoyant une baisse de prix. Il a également prévu une période transitoire de remboursement à 15 % pour les autres produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109062

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11536

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3857